



## Biosécurité et risque pandémique : quelles avenues théoriques ?

Regards de l'IEIM | Avril 2020

« Nous sommes en guerre. En guerre sanitaire certes, nous ne luttons ni contre une armée ni contre une autre nation, mais l'ennemi est là, invisible, insaisissable qui progresse ». C'est par ces mots que le président français Emmanuel Macron a justifié, le 16 mars 2020, des mesures de restriction de déplacements lors d'une allocution télévisée en direct. Si les termes « confinement » et « quarantaine » n'ont pas été employés, c'est le recours appuyé à une rhétorique guerrière qui a largement été commenté. En réalité, ce discours belliqueux (relativement courant en cette période de crise sanitaire) témoigne d'un phénomène beaucoup plus global : la fin de la bipolarité et la transnationalisation des menaces ont bouleversé notre rapport à la guerre.

Face à de nouvelles menaces globales (essor démographique, risque nucléaire, dégradation de l'environnement, terrorisme, etc.), la perception des questions de sécurité se transforme en établissant une nouvelle hiérarchie des sources d'insécurité. Tandis que la conceptualisation de la sécurité globale est une entreprise relativement récente, celle du risque pandémique l'est encore davantage. Les pandémies qui ont marqué l'histoire mondiale du 20<sup>ème</sup> et du début du 21<sup>ème</sup> siècles attestent de la portée sécuritaire de tels enjeux globaux. Désormais, des chercheurs comme Andrew Price-Smith, Stefan Elbe et Christian Enemark soutiennent la thèse que les maladies infectieuses posent des menaces directes et indirectes à la sécurité nationale et internationale<sup>1</sup>. Si la biosécurité est devenue, depuis les années 2000, un terme largement admis parmi les autorités publiques de santé, les experts en sécurité, les biologistes et les chercheurs en science politique dans les universités et les think-tanks, David P. Fidler et Lawrence O. Gostin avertissent néanmoins que « le terrain de la biosécurité est un champ de mines conceptuel et pratique »<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Price-Smith, Andrew T., *The Health of Nations: Infectious Disease, Environmental Change, and Their Effects on National Security and Development*, Cambridge, MIT Press, 2002; Elbe, Stefan, « Strategic Implications of HIV/AIDS », *Adelphi Papers*, No. 357, Oxford, Oxford University Press, 2003; Enemark, Christian, *Disease and Security: Natural Plagues and Biological Weapons in East Asia*, New York, Routledge, 2007; Enemark, Christian, « Is Pandemic Flu a Security Threat? », *Survival*, 51, 1, Février-Mars 2009, pp. 191-214. Pour un aperçu de la littérature sur le nexus maladie-sécurité, voir Price-Smith, Andrew T., *Contagion and Chaos: Disease, Ecology, and National Security in the Era of Globalization*, Cambridge, MIT Press, 2009, pp. 189-206.

<sup>2</sup> Fidler, David P., et Gostin, Lawrence, *Biosecurity in the Global Age: Biological Weapons, Public Health, and the Rule of Law*, Stanford, Stanford University Press, 2008, p. 6.

Cet article vise à **analyser l'intégration d'un enjeu de santé (la pandémie) dans le champ de la sécurité nationale et internationale et de ses effets sur la gouvernance de la sécurité**. Relevant d'un enjeu global, le risque pandémique s'inscrit dans le registre de la sécurité collective car il requiert un dispositif permettant d'articuler les réponses nationales avec un dispositif plus global afin d'assurer à la fois une indispensable coopération entre les États (accords frontaliers, transferts de matériels médicaux, échanges économiques, etc.) et une certaine coordination des actions.

D'abord, nous démontrons que l'émergence de la biosécurité a bénéficié de l'attention inédite de la communauté internationale pour les menaces pesant sur la sécurité humaine. Bien que les pandémies demeurent généralement associées au domaine de la santé, il s'agit ensuite d'interroger la portée scientifique de la biosécurité – et plus largement du secteur biologique – dans la littérature sur les études de sécurité. Nous soulignons enfin les dérives politiques que peuvent engendrer une pandémie sur les libertés individuelles et collectives. Le recours par certains régimes de pratiques d'exception, particulièrement un usage intrusif des nouvelles technologies, dessine les contours d'une société de surveillance.

### **Conceptualiser une pandémie au prisme de la sécurité humaine**

Les années 1980 représentent un moment charnière pour renouveler les études de sécurité traditionnelles. Dans un ouvrage fondateur, *People, States and Fear*<sup>3</sup>, Barry Buzan remet en cause la conception étriquée de la sécurité de l'époque en proposant d'étendre celle-ci au-delà du militaire pour y inclure quatre autres secteurs: l'économie, le politique, le sociétal et l'environnemental. À la lumière des expériences passées et présente d'épidémies et de pandémies (grippe espagnole, grippe asiatique, VIH, SIDA, Ébola, SRAS, COVID-19, etc.), et de leurs effets conjoncturels majeurs, le secteur biologique s'est intégré à un ordre du jour sécuritaire élargi. Des travaux scientifiques examinent désormais les risques biologiques, y compris pandémiques, à la lumière du concept de sécurité humaine qui se concentre sur la sécurité des individus, des groupes et des sociétés<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Barry Buzan, *People, States & Fear: The National Security Problem in International Relations*, Londres, Wheatsheaf Books, 1983.

<sup>4</sup> Chen, Lincoln, Leaning, Jennifer, et Narasimhan, Vasant (dirs.), *Global Health Challenges for Human Security*, Cambridge, Harvard University Press, 2003; Ingram, Alan, *Health, Foreign Policy, and Security: Towards a Conceptual Framework for Research and Policy*, London, Nuffield Trust, 2004. Pour une critique de ce champ en émergence, voir Aldis, William, « Health Security as a Public Health Concept: A Critical Analysis », *Health Policy and Planning*, 23, (6), Novembre 2008, pp. 369-375.

« Parce qu'elle concerne essentiellement la survie de l'espèce humaine, la biosécurité rompt avec la conception statocentrée des études traditionnelles de sécurité ».

C'est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui dans [un rapport de 1994](#) définit pour la première fois la sécurité humaine comme : « la protection contre les menaces chroniques, telles que la famine, la maladie et la répression et, [...] contre tout événement brutal susceptible de perturber la vie quotidienne ou de porter préjudice à son organisation dans les foyers, sur le lieu de travail ou au sein de la communauté ». En incluant la « sécurité communautaire » dans sa définition de la sécurité humaine, le PNUD préfigure d'une certaine manière la sécurité sociétale dont l'objet référent est l'identité. La biosécurité et les risques liés à la propagation des pandémies s'inscrivent indéniablement dans ce nexus de sécurité individuelle/humaine/globale.

Au même titre que la sécurité humaine a été promue et défendue par l'Organisation des Nations Unies (ONU), c'est au terme d'une réunion historique du Conseil de sécurité de l'ONU, le 10 janvier 2000, que la [propagation de maladies \(incluse dans la biosécurité\) a été désignée comme un enjeu majeur pour la paix et la sécurité internationales](#). L'objectif de cette réunion consistait à examiner l'impact du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) en Afrique. Pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, le Conseil a traité un problème de santé comme une menace pour la sécurité internationale. En justifiant l'attention du Conseil de sécurité sur cette question non militaire, le Secrétaire général Kofi Annan a souligné que, bien que des conflits violents en Afrique aient tué 200 000 personnes l'année précédente, le VIH/SIDA avait provoqué le décès de plus de 2,2 millions de personnes au cours de la même année. [Lors de cette réunion du Conseil de sécurité](#), le vice-président américain Al Gore a déclaré que « l'épidémie de VIH/SIDA en Afrique subsaharienne n'est pas juste une crise humanitaire. C'est une crise de sécurité car elle menace non seulement les citoyens, mais les institutions mêmes qui définissent et défendent le caractère d'une société ». Six mois plus tard, le 17 juillet 2000, [le Conseil de sécurité a approuvé la résolution 13/08](#) reconnaissant que « la propagation du VIH/SIDA peut avoir un impact dévastateur unique sur tous les secteurs et à tous les niveaux de la société » et, « si elle n'est pas contrôlée, peut poser un risque majeur pour la stabilité et la sécurité ».

### **La biosécurité, les risques biologiques et leurs ramifications**

La reconnaissance officielle par les instances de l'ONU de la menace pandémique participe au développement de la littérature scientifique sur la biosécurité et les risques biologiques<sup>5</sup>. La multiplication des travaux permet également d'affiner l'exercice de catégorisation des menaces biologiques (Tableau 1). En intégrant dans un cadre conceptuel les programmes d'armes biologiques (par exemple, soviétique et irakien), le

<sup>5</sup> Lentzos, Filippa (dir.), *Biological Threats in the 21st Century: The Politics, People, Science and Historical Roots*, London, Imperial College Press, 2016.

bioterrorisme ou encore les maladies, la recherche sur la biosécurité a rendu possible l'élaboration d'une définition plus exhaustive. Dès lors, il convient de définir la biosécurité comme la « sécurité contre l'utilisation malveillante et inappropriée, intentionnelle ou non, d'agents biologiques ou de biotechnologies potentiellement dangereux, y compris la mise au point, la production, le stockage ou l'utilisation d'armes biologiques comme l'apparition de maladies émergentes et épidémiques »<sup>6</sup>.

La définition de la biosécurité est toutefois polysémique et ne doit pas être confondue avec la biosûreté<sup>7</sup>. Le [Guide canadien sur la biosécurité \(GCB\)](#), dont la deuxième édition a été publiée en 2016, constitue la nomenclature entourant la manipulation ou l'entreposage des agents pathogènes touchant les humains, et des agents pathogènes touchant les animaux terrestres et des toxines. Le GCB définit ainsi la biosécurité comme « l'ensemble des principes, des technologies et des pratiques liés au confinement mis en œuvre pour prévenir l'exposition involontaire à des matières infectieuses et à des toxines, ou leur libération accidentelle ».

Il est intéressant de noter que les différentes définitions n'intègrent pas l'identité des acteurs impliqués dans les stratégies de réponse aux risques biologiques. Or, au regard de la crise actuelle, la réponse privilégiée a plutôt été étatique. Si les États disposent des ressources et des moyens suffisants pour endiguer la propagation de la COVID-19, on assiste également à un repli sur les États-nations et, dans une certaine mesure et selon des contextes spécifiques, à un renforcement de leur légitimité. La pandémie due au coronavirus a aussi semblé renverser, temporairement et dans l'urgence, la hiérarchie habituelle vis-à-vis des menaces classiques. En effet, si les risques biologiques font passer l'humain au premier plan, ceux-ci ont également des répercussions sur plusieurs autres secteurs, en particulier politique (confiance dans les institutions) et économique ([restrictions à la mobilité internationale](#), faillites, etc.).

Ensuite, l'intérêt que portent autant la communauté académique que le monde politique à la biosécurité s'est affirmé au rythme de la mondialisation car celle-ci a facilité la propagation des maladies infectieuses. En effet, la réduction des barrières commerciales et des coûts de transport a conduit à la création d'une chaîne d'approvisionnement agricole mondiale qui, à travers des voies de communication transfrontalières, a favorisé le transfert d'agents pathogènes provoquant des maladies d'origine alimentaire. L'accroissement des flux migratoires et du tourisme international a également contribué au risque qu'une épidémie concerne plusieurs pays<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> Institute of Medicine and National Research Council, *Globalization, Biosecurity, and the Future of the Life Sciences*, Washington, D.C., National Academies Press, 2006, p. 32.

<sup>7</sup> La biosûreté renvoie à « l'ensemble des mesures visant à prévenir la perte, le vol, le mésusage, le détournement ou la libération intentionnelle d'agents pathogènes, de toxines ou d'autres ressources liées à l'installation (p. ex. le personnel, l'équipement, les matières non infectieuses, les animaux) ». Agence de la santé publique du Canada, *Guide canadien sur la biosécurité*, Ottawa, Canada, 2<sup>ème</sup> édition, mars 2016.

<sup>8</sup> Knobler, Stanley, Mahmoud, Adel, et Lemon, Stanley (eds.), *The Impact of Globalization on Infectious Disease Emergence and Control: Exploring the Consequences and Opportunities*, Washington (D.C.),

**Tableau 1 : Taxinomie des menaces biologiques<sup>9</sup>**

Objet référent	Sources de la menace		
	État	Acteurs non étatiques	Nature
État	<u>Cellule 1</u> Guerre biologique (ex. programmes d'armes biologiques en URSS et en Irak)	<u>Cellule 3a</u> Bioterrorisme (ex. Aum Shinrikyo <sup>10</sup> , Al-Qaïda et les enveloppes contaminées au bacille du charbon (2001 anthrax attacks))	<u>Cellule 5</u> Pandémie (ex. VIH, SIDA, pandémie de grippe, SARS-CoV-2 (COVID-19))
		<u>Cellule 3b</u> Double usage de la recherche (ex. ingénierie génétique et biologie de synthèse)	
Individus, Communautés, ou sociétés	<u>Cellule 2</u> Guerre biologique (ex. programme d'armes biologiques en Afrique du Sud durant l'apartheid)	<u>Cellule 4a</u> Crimes biologiques (ex. intoxication après consommation de poisson-globe)	<u>Cellule 6</u> Endémie et épidémie (ex. SRAS, choléra, Ébola)
		<u>Cellule 4b</u> Accidents de laboratoire (ex. Sverdlovsk, 1979 <sup>11</sup> )	

Nota bene : les pointillés entre les cellules 5 et 6 soulignent la porosité de la frontière entre les objets référents c'est-à-dire les entités ontologiques qui sont menacées. Dans le cas d'une pandémie, nous défendons une approche holistique qui englobe l'ensemble de la communauté internationale : l'État, les institutions, les acteurs économiques et les individus. En effet, dans cette perspective globalisante, la population humaine est perçue comme une totalité dont les menaces qui pèsent sur elle sont placées au-dessus des intérêts particuliers. Une pandémie implique par conséquent un mouvement de responsabilisation commune, car ce n'est plus l'État qui est l'objet de la menace mais bien l'humanité tout entière.

National Academies Press, 2006; Kimball, Ann Marie, *Risky Trade: Infectious Disease in the Era of Global Trade*, Aldershot, Ashgate, 2006.

<sup>9</sup> Koblentz, Gregory D., « Biosecurity Reconsidered Calibrating Biological Threats and Responses », *International Security*, 34, (4), Printemps 2010, p. 111.

<sup>10</sup> Secte principalement connue pour l'attentat au gaz sarin dans cinq rames bondées du métro de Tokyo le 20 mars 1995 qui causa 13 morts et plus de 6300 blessés.

<sup>11</sup> Surnommée l'« équivalent biologique de Tchernobyl », la fuite de bacille du charbon de Sverdlovsk est un incident au cours duquel des spores de charbon avaient été relâchées par accident du « *Sverdlovsk-19a military research facility* », dans la ville de Sverdlovsk (Ekaterinbourg), le 2 avril 1979. L'épidémie de maladie qui s'ensuivit provoqua environ 100 décès, bien que le nombre exact de victimes reste inconnu.

Dès que le coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS-CoV) s'est manifesté dans les zones rurales de Chine en février 2003, [le virus a affecté cinq autres pays en seulement 24 heures](#) puis s'est étendu, après deux mois, à plus d'une vingtaine d'entre eux, en Asie, en Océanie, en Europe et en Amérique du Nord. En raison de la mondialisation, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) constate une augmentation exponentielle de la vitesse de propagation des virus. Par exemple, [il n'a fallu au virus H1/N1 que moins de six semaines](#), en 2009, pour s'étendre dans un espace équivalent à celui qu'avaient touché les précédentes pandémies grippales, au bout de six mois (!).

*« Avec la création d'une chaîne d'approvisionnement agricole mondiale et l'intensification des flux transnationaux, la globalisation a favorisé la propagation des maladies infectieuses ».*

Enfin, Kendall Hoyt et Stephen Brooks soulignent que face au risque pandémique, la mondialisation se révèle à double tranchant : pouvant accroître ou bien diminuer le niveau de vulnérabilité de la communauté internationale, en facilitant par exemple le développement de vaccin. À cet égard, les auteurs proposent la création d'un régime international de biosécurité qui permettrait « une harmonisation des standards de biosécurité à

l'échelle de la planète »<sup>12</sup>. Leur approche met en exergue la portée stratégique des développements de vaccins et les problématiques que soulèvent la coopération internationale entre gouvernements et laboratoires scientifiques en ce qui a trait à l'acheminement des vaccins. Cette approche inter-gouvernementale d'une pandémie néglige cependant les transformations internes aux États dues au caractère exceptionnel des crises sanitaires mondiales.

### **La normalisation des pratiques d'exception dans les contextes démocratiques**

Jusqu'ici cloisonné par une forme de conservatisme et de catégories imperméables, le champ de la sécurité s'est ouvert à la cyndinique (la science des risques), avec les travaux d'Ulrich Beck, mais aussi à la société de surveillance (*surveillance studies*) par le truchement de la criminologie et de la sociologie, ou encore aux états d'exception comme nouvelle normalité politique (une situation de crise impliquant la suspension de certains droits fondamentaux). Plus qu'une simple mesure prise en situation d'urgence, dont le caractère exceptionnel par rapport aux cadres légaux dériverait de la nature tout aussi exceptionnelle de la menace, l'État d'exception consiste à édifier et à appliquer des normes hors du processus du droit. Karin Fierke souligne à ce propos que les pratiques de la guerre ont mené à la violation des droits humains, par exemple lorsque les États-Unis, après l'échec du renseignement dans la prévision du 11 septembre, ont élargi

<sup>12</sup> Hoyt, Kendall, et Brooks, Stephen, « A Double-Edged Sword: Globalization and Biosecurity », *International Security*, 28, (3), Hiver 2003/04, p. 145.

considérablement leurs moyens de surveillance au détriment des droits individuels<sup>13</sup>. L'empiètement sur les droits et libertés des états d'exception et l'incompatibilité entre la démocratie et une certaine forme de gestion des risques étaient déjà identifiés par Ulrich Beck :

La société du risque a tendance à générer un *totalitarisme « légitime » de la prévention* qui, sous couvert d'empêcher que ne se produise le pire, finit par créer, selon un mécanisme trop bien familier, les conditions d'apparition de ce qui est encore pire. Les « effets induits » politiquement par les « effets induits » de la civilisation menacent le système politico-démocratique dans son fondement même. [...] Sortir de cette alternative, voilà l'une des tâches principales de la pensée et de l'action démocratique dans le futur contemporain de la société du risque<sup>14</sup>.

Le risque pandémique se trouve ainsi analysé à la confluence des enjeux de souveraineté, de surveillance et de sécurité. Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, on constate que divers États ont mis à profit les technologies numériques pour lutter contre la propagation du coronavirus. Certains pays asiatiques, tels que Singapour et la Corée du Sud, recourent par exemple à la géolocalisation des personnes porteuses du virus via leurs téléphones portables. [Cette stratégie qualifiée en anglais de « backtracking »](#) consiste, grâce à la collecte et le traitement des données personnelles, à vérifier que les patients testés positifs à la COVID-19 restent bien confinés à leur domicile. Le « backtracking » permet aussi de visualiser leurs déplacements et de repérer les individus susceptibles d'avoir été exposés au virus, lors de contacts avec les personnes infectées.

De par leur caractère intrusif, ces dispositions soulèvent de nombreuses questions quant à la protection et au respect de la vie privée des personnes. Récemment, l'organisme Amnistie Internationale a lancé [un appel pour une surveillance des droits humains dans les réponses gouvernementales à la pandémie actuelle](#). Dans ce texte, de nombreuses personnalités et organisations québécoises et canadiennes mettent en garde contre l'instrumentalisation politique du droit dans un contexte d'exception. Parmi les signataires, de nombreux professeurs de l'Université du Québec à Montréal rappellent que le droit international « permet de fixer les limites que les États ne peuvent franchir lorsqu'ils estiment nécessaire de restreindre certains droits pour faire face à la crise ». Finalement, la biosécurité met en lumière la nécessité d'une meilleure coordination de l'exploitation des métadonnées (ou Big Data) collectées par les États à des fins de protection de la santé globale, un sujet qui mériterait de faire l'objet de réflexions plus approfondies.

<sup>13</sup> Fierke, Karin M., *Critical Approaches to International Security*, Cambridge, Polity, 2007, p. 184.

<sup>14</sup> Beck, Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001 [1986], p. 145. C'est nous qui soulignons.

Institut d'études internationales de Montréal  
Université du Québec à Montréal  
400, rue Sainte-Catherine Est  
Bureau A-1540, Pavillon Hubert-Aquin  
Montréal (Québec) H2L 3C5  
514 987-3667  
ieim@uqam.ca  
www.ieim.uqam.ca



Auteur

**Gauthier Mouton<sup>15</sup>**

<sup>15</sup> L'auteur tient à remercier le professeur David Morin pour la correction de la première version de ce texte.